

Commune de  
**Hondouville**  
 PLAN LOCAL D'URBANISME  
 Plan des Servitudes  
 d'Utilité Publique  
 1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 07/07/2020  
 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Hondouville,  
 Le Maire,



ARRETE LE : 26/03/2019  
 APPROUVE LE : 07/07/2020



Mairie de France (Dép. Eure)  
 2 rue de l'Église  
 27100 Hondouville  
 Tél. 02 32 57 36 39

Seine-Normandie Le Havre  
 286 Boulevard François 1er  
 76000 Le Havre  
 Tél. 02 35 48 51 00

Grand Est  
 8 Place Sainte-Croix  
 53000 Landerneau-Champagne  
 Tél. 03 24 44 05 05

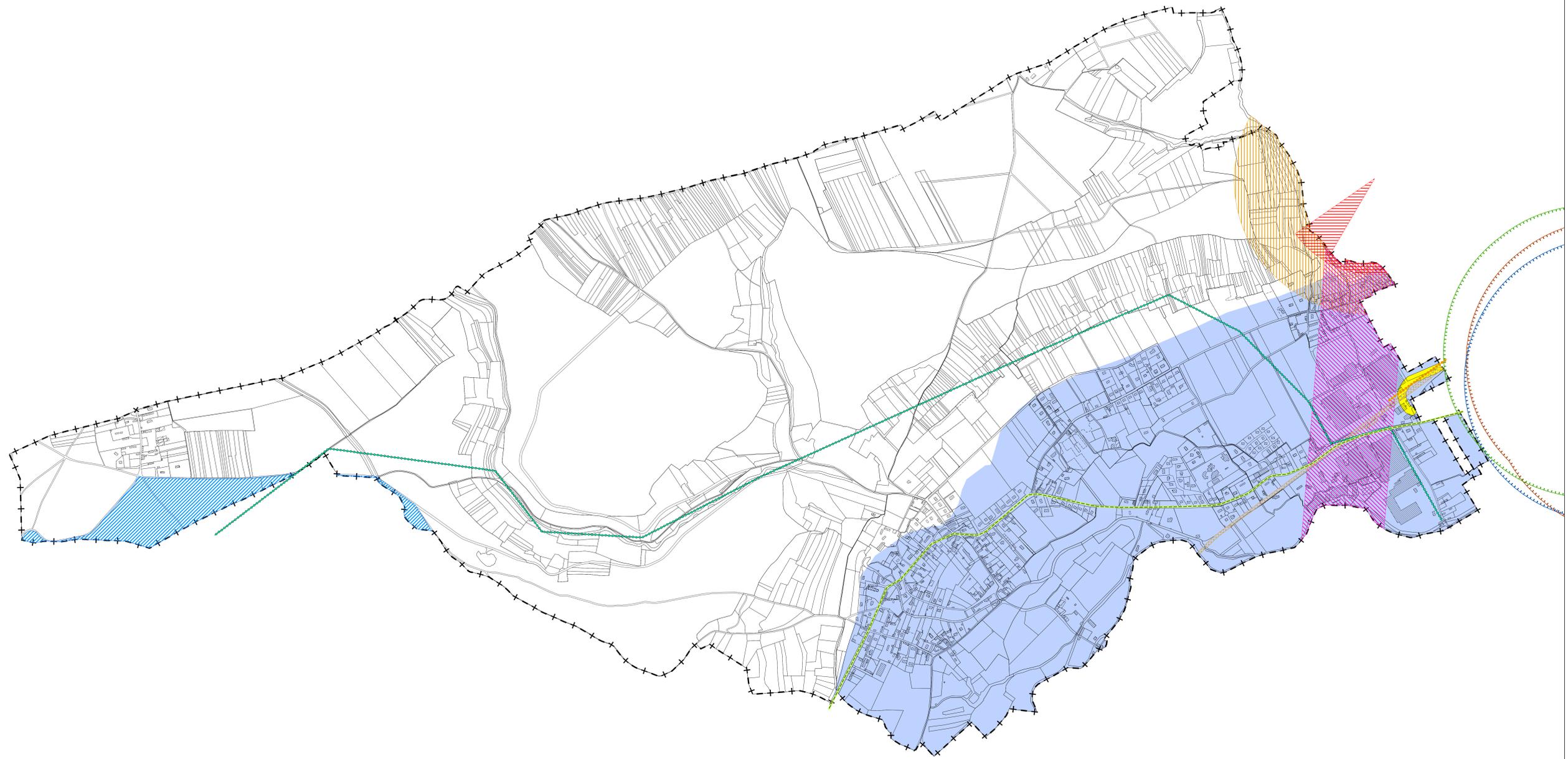
Vall de Loire  
 20 rue de la Poste  
 49100 Saumur  
 Tél. 02 41 51 36 39

Seine-Normandie Evreux  
 100 rue de la République  
 27000 Evreux  
 Tél. 02 32 32 99 12



**Légende**

- EL 7 : Servitudes d'alignement - Route départementale n°61 (31/12/1863)
- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques - Liaison 90 kV n°1 Tilleule/Vatier (arrêté préfectoral du 14/12/1990)
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques inscrits - Eglise d'Amfreville-sur-Iton (inscrit par arrêté préfectoral du 08/01/1955)
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques inscrits - Ferme du château (inscrit par arrêté préfectoral du 09/06/1977)
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques inscrits - Le château d'Amfreville-sur-Iton (inscrit par arrêté préfectoral du 28/03/1994)
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales - Le captage du lieu-dit « la Grande Brèche » sur la commune de Houetteville (Arrêté préfectoral du 12/05/2005)
- PT1 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques - Centre radioélectrique d'Amfreville-sur-Iton (décret du 15/02/1985)
- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat - Centre radioélectrique d'Amfreville-sur-Iton (décret du 15/02/85)
- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat - Liaison hertzienne Orléans/Rouen, tronçon Gravigny/Le Mesnil Esnard II (décret du 15/02/1985)
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer - Voies ferrées de la ligne d'Evreux à Louviers (loi du 15/07/1845)
- T7 : Servitudes aéronautiques - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières. Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal.
- Ierp : Servitude d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbure et de produits chimiques, applicables aux établissements recevant du public situés à proximité
- PM1 : Servitudes résultant des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles - Le plan de prévention du risque d'inondation de l'Iton Aval (approuvé le 12/07/2007)



0 100 200 300 400 500 mètres